



Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'École Saint-Blaise



No de la résolution

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES HAUTES-RIVIÈRES
ÉCOLE SAINT-BLAISE

RÉUNION ORDINAIRE DU 22 janvier 2020

Procès-verbal de la cent quarantième et unième réunion du conseil d'établissement tenue ce 22e jour du mois de janvier 2020 à 18h30 à l'école St-Blaise.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Guillaume Grignon-Lemieux
Sophie Meunier
Carmen Beaudreault
Annie Boulerice
Pascale Vaillancourt
Émeraude Welsh
Isabelle Bujold
Emmanuelle Coache
Julie Bergeron (parent substitut)
Karine Bellavance (parent substitut)

ÉTAIENT ABSENTS

Kevin Plouffe
Stéphanie Lefebvre
Martin Rouillard

PUBLIC

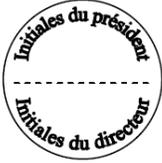
Aucun

SB 19-20-026

01. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE À

L'ouverture de l'assemblée est proposée par Carmen Beaudreault à 18h33

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'École Saint-Blaise**



SB 19-20-027

02. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Annie Boulerice et résolu :

QUE l'ordre du jour de la séance soit adopté avec une modification au point 3 : remplacer la date du 22 octobre 2019 par le 20 novembre 2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

SB 19-20-028

03. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU 20 NOVEMBRE 2019

Il est proposé par Sophie Meunier et résolu :

QUE le procès-verbal de la rencontre du 20 novembre 2019 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

04. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question du public

05. SUIVI

5.1- Représentant de la communauté

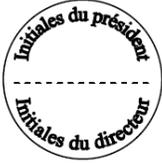
Julie Gagnon a refusé l'invitation du conseil d'établissement à être représentante de la communauté mais nous confirme qu'elle est intéressée à soutenir l'école en cas de besoin.

5.2- Projet de cour d'école

Mme Bujold explique l'état d'avancement du projet et les étapes qui ont été franchies. Nous devrions recevoir une réponse du ministère au printemps.

5.3- Projet éducatif

Une présentation des actions en cours est faite par Mme Bujold.



*Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'École Saint-Blaise*



06. MOT DU PRÉSIDENT

Aucun mot du président

07. MOT DE LA DIRECTION

Une subvention de l'association canadienne de dermatologie pour le financement d'une ombrière (gazebo) est présentée. Monsieur Grignon signifie son intérêt à participer à la préparation de notre demande pour cette subvention.

Mme Bujold nous informe qu'une consultation est actuellement en cours sur le code de vie de l'école et qu'elle devrait être présentée au conseil d'établissement par la suite.

Mme Bujold nous informe que la fréquentation de la bibliothèque a débuté et qu'un parent bénévole a accepté de s'ajouter à l'équipe de bénévoles de la municipalité.

SB 19-20-029

08. ACTIVITÉS

Il est proposé par Karine Bellavance et résolu :

QUE l'activité de fin d'année chez Gymtanik soit acceptée pour les élèves de 3e et 4e année.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

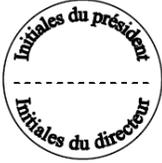
SB 19-20-030

09. GRILLE-MATIÈRES 2020-2021

Il est proposé par Karine Bellavance et résolu :

QUE la grille-matières 2020-2021 soit adoptée telle que déposée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'École Saint-Blaise**



SB 19-20-031

**10. CONSULTATION SUR LA POLITIQUE DE RÉPARTITION DES RESSOURCES
RFP-03**

Considérant la consultation menée par la Commission scolaire sur les modifications proposées à la Politique de répartition des ressources financières (RFP-03) ;

Considérant la présentation effectuée par la direction de l'école précisant la nature et l'impact des modifications proposées ;

Il est proposé par Annie Boulerice

De transmettre à la Commission scolaire la position du conseil d'établissement de l'école St-Blaise, soit que le conseil d'établissement est :

En accord avec les modifications proposées.

De transmettre à la Commission scolaire les commentaires supplémentaires suivants, permettant de préciser la position du conseil d'établissement :

Cet accord est favorable en autant que les modifications à la politique n'ont aucun effet sur le processus décisionnel de la répartition des ressources.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

SB 19-20-032

**11. UTILISATION DES MESURES POUR LE SOUTIEN DES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE
ST-BLAISE**

Considérant l'article 473.1 de la Loi sur l'instruction publique, lequel prévoit notamment que les règles budgétaires des commissions scolaires peuvent prescrire que certaines mesures budgétaires soient destinées à un transfert vers le budget d'établissement d'enseignement;

Considérant que les règles budgétaires amendées pour l'année scolaire 2019-2020 prévoient que certaines allocations sont dédiées ou protégées;

Considérant que les règles budgétaires amendées pour l'année scolaire 2019-2020 prévoient que les conseils d'établissement confirment au ministre que les mesures dédiées ou protégées ont été transférées aux établissements;

Considérant les montants attestés par la Commission scolaire des Hautes-Rivières comme étant transférés au budget de notre école;

Il est proposé par Pascale Vaillancourt



**Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'École Saint-Blaise**



Que le conseil d'établissement de l'école St-Blaise confirme que les mesures dédiées ou protégées attestées par la Commission scolaire des Hautes-Rivières ont été transférées au budget de notre école.

De plus, le conseil d'établissement confirme avoir été informé des montants que notre établissement prévoit utiliser pour ces mesures ainsi que du plan de déploiement pour les mesures 15024, 15025, 15031, 15084, 15103, 15104, 15186, 15230 et 15312

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

SB 19-20-033

12. RÉVISION BUDGÉTAIRE 2019-2020

Suite à la présentation du budget révisé de l'école St-Blaise, il est proposé par Emeraude Welsh et résolu :

QUE la révision budgétaire 2019-2020 soit adoptée telle que déposée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13. MOT DE LA REPRÉSENTANTE DU COMITÉ DE PARENTS :

Mme Sophie Meunier présente les deux conférences à venir du comité de parents de la commission scolaire. Elle demande à la direction de faire parvenir les informations par courriel aux parents quelques jours avant les conférences ainsi que de faire un rappel dans l'Info parents.

La direction rappelle qu'en début d'année le conseil d'établissement avait demandé de réduire les courriels envoyés aux parents et de se limiter à l'Info parents.

Le conseil d'établissement juge que c'est pertinent d'envoyer cette information séparément compte tenu que le nombre de courriels envoyés a beaucoup diminué.

14. MOT DE LA REPRÉSENTANTE DES ENSEIGNANTS :

Les enseignantes souhaitent remercier les parents de l'OPP pour leur aide dans l'organisation des activités de Noël et du marché de Noël.

Les enseignantes informent le conseil d'établissement que les élèves ont commencé à fréquenter la bibliothèque municipale.

Elles informent aussi le conseil d'établissement que le service d'ergothérapie a débuté en décembre pour les élèves du préscolaire ainsi qu'en orthophonie pour l'ensemble des élèves de l'école.



Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'École Saint-Blaise



Par le biais du programme Culture à l'école, nous avons eu a possibilité d'accueillir un conteur qui est venu présenter une animation sur les légendes qui a été suivie par la création d'un conte. L'activité a été très appréciée des élèves.

15. MOT DE LA REPRÉSENTANTE DU SERVICE DE GARDE

Mme Annie Boulerice nous explique qu'en raison du nombre d'inscriptions insuffisant, le service de garde ne sera pas ouvert pendant la semaine de relâche

Mme Annie Boulerice nous informe que le projet éducatif du service de garde est actuellement en révision, avec la collaboration des services éducatifs de la commission scolaire.

16. VARIA

Aucun point n'est présenté au varia

17. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question du public

18. DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE RÉUNION

La prochaine séance ordinaire au lieu le 18 mars 2020 à 18h30.

19. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, il est proposé par Annie Boulerice et résolu:

QUE la séance soit levée à 20h24.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Président

Directrice